

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 74-360/SG/IAM portant a. mise à disposition de chef de District d'un gardien de la paix (Daniel André)

n° 74-360/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-  
MANS

Date de publication

27 février 1974

Numéro JO

n° 5 du 10/03/1974

Date du numéro

10 mars 1974

### TEXTE INTÉGRAL

M. Daniel André, gardien de la paix, 6e échelon, est pour compter du 1er janvier 1974 date de son arrivée dans le Territoire, affecté à la Portion centrale, est mis pour emploi à la disposition du chef de District de Djibouti pour l'encadrement du détachement du commissariat central dans les conditions prévues aux articles 14 et 19 de la délibération n° 37/7e L de mai 1969, modifié par la délibération n° 250/7e L: du 12 mai 1972.